



COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'aménagement de la RD 6 entre Aizenay, Coëx, Saint-Revérend et Saint-Christophe-du-Ligneron

LA FEDERATION DES TRAVAUX PUBLICS DE VENDEE DIT OUI AU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 6 ENTRE AIZENAY, COËX, SAINT-REVEREND ET SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON !

La **Fédération des Travaux Publics de Vendée** représente les entreprises locales qui conçoivent, réalisent et entretiennent les infrastructures essentielles à la vie quotidienne — routes, voiries et aménagements publics — garantissant mobilité, sécurité et développement économique.

Nous saluons l'initiative du **Conseil Départemental de la Vendée** et des collectivités concernées de répondre aux besoins croissants de mobilité et de sécurité sur l'axe structurant de la **RD 6 entre Aizenay et Saint-Gilles-Croix-de-Vie**, qui fait l'objet de l'enquête publique du **4 février au 7 mars 2026**.

• Une réponse adaptée aux besoins actuels de circulation

L'axe RD 6 est un itinéraire majeur du réseau départemental, fortement emprunté par les acteurs économiques, les usagers quotidiens et les flux touristiques vers le littoral vendéen.

Le projet prévoit l'aménagement **de plusieurs sections en 3 voies avec des créneaux de dépassement alternés**, une solution intermédiaire entre une 2x2 voies et le statu quo, réduisant les points de conflit tout en maintenant une consommation foncière et environnementale maîtrisée.

Cette configuration répond pragmatiquement à l'objectif de fluidifier la circulation et de sécuriser les dépassements aux endroits les plus sensibles, tout en limitant les impacts sur le foncier agricole et naturel.

• Sécurité accrue des usagers

La sécurisation des itinéraires routiers est un enjeu fondamental pour les entreprises, les riverains et les usagers professionnels. Un aménagement réfléchi, intégrant des sections à 3 voies avec des créneaux de dépassement, permet de :

- Réduire les situations accidentogènes liées aux dépassements en ligne continue ;
- Améliorer la visibilité, la gestion des vitesses et les conditions de circulation ;
- Sécuriser le partage de la route entre poids lourds, voitures particulières et engins agricoles.

Ce type d'aménagement constitue une réponse concrète aux difficultés constatées sur ce segment du réseau routier départemental.

• Un soutien au développement économique local

Les infrastructures routières sont un facteur d'attractivité pour les activités économiques, notamment agricoles, artisanales et touristiques, caractéristiques de notre département.

Un axe plus fluide et sécurisé :

- Favorise l'accès aux zones d'activités et aux marchés ;
- Améliore les conditions de transport des marchandises ;
- Renforce la compétitivité des entreprises locales ;
- Soutient l'emploi non délocalisable sur notre territoire.

L'aménagement de la RD 6 participe à créer un environnement favorable au développement économique durable.

Conclusion

La Fédération des Travaux Publics de Vendée :

- Soutient le **caractère d'intérêt public** du projet d'aménagement de la RD 6 ;
- Considère que **les solutions retenues sont équilibrées** entre sécurité, fluidité, impacts environnementaux et optimisation foncière ;
- Encourage une mise en œuvre efficiente et respectueuse des contraintes territoriales.

Nous estimons que cet aménagement constitue une étape indispensable pour améliorer durablement les conditions de circulation et de sécurité sur un axe structurant du département.

Pour les adhérents de la Fédération des Travaux Publics de la Vendée